



EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2020

Nombre de Conseillers :

En exercice : 77

Présents : 67

Votants : 73 (dont 6 procurations)

N°21

OBJET :

CULTURE

SOUTIEN AUX
SAISONS « JEUNE
PUBLIC » DE VICHY,
DE CUSSET,
BELLERIVE/ALLIER
POUR UN ACCÈS DES
SCOLAIRES DE LA
COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

AVENANT 2 À LA
CONVENTION POUR
L'ANNÉE SCOLAIRE
2020-2021

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-Préfecture
le : - 1 OCT. 2020

Publiée ou notifiée
le : - 1 OCT. 2020

Le Conseil Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de **Monsieur Frédéric AGUILERA, Président.**

Présents :

M. Frédéric AGUILERA, Président.

Mmes et MM. Elisabeth CUISSET, Jean-Sébastien LALOY, Caroline BARDOT, Joseph KUCHNA, Michèle CHARASSE, François SENNEPIN, Nicole COULANGE, Michel MARIEN, Nathalie CHAMOIX BOUILLON, Jean-Marc GERMANANGUE, Marilyne MORGAND, Bernard AGUIAR, Charlotte BENOIT, Jean-Claude BRAT, Vice-Présidents.

Mmes et MM. Romain LOPEZ, Monique GIRAUD, Jacques TERRACOL, Françoise DUBESSAY, Michel LAURENT, Elisabeth BARGE, Alain VENUAT, Ariane MILET, Patrick SEROR, Ludivine DUFRAISE, Olivier ROYER, Christine MAGNAUD, Franck GONZALES, Philippe COLAS, Thierry WIRTH, Thierry LAPLACE, Hadrien FAYET, Annie CORNE, Bertrand BAYLAUCQ, Annie DAUPHIN, Jean-Louis LONG, Marie CHATELAIS, Benjamin BAFOIL, Marie-José MORIER, Pascal DEVOS, Séverine THOMAS-MOLLON, Jean-Dominique BARRAUD, Jean-Pierre RAYMOND, Véronique TRIBOULET, Romain DEJEAN (à partir de la délibération n°13), Sandrine MORIER-MIZOULE, Jean-Michel MEUNIER, Alexis MAYET (à partir de la délibération n°7), Jacques BLETTERY, Sylvain BRUNO, Laure GUERRY, Christine BOUARD, Pierre BONNET, Yves-Jean BIGNON, Evelyne VOITELLIER, Jean ALMAZAN, Anne-Sophie RAVACHE, Valérie LASSALLE, Pauline TIROT, Henri SARRE, Alexis BOUTRY, Linda PELISSIER, Christiane LEPRAT, Bernard KAJDAN, Sylvie DUBREUIL, Jean-Pierre SIGAUD, Isabelle RECHARD, Conseillers Communautaires.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration :

Mmes et MM. François HUGUET à Annie DAUPHIN, Jean-Marc BOUREL à Jean-Claude BRAT, Jean-Philippe SALAT à Charlotte BENOIT, Patrick BLETHON à Jean ALMAZAN, Corinne IBARRA à Sylvie DUBREUIL, Claude MALHURET à Frédéric AGUILERA.

Absents excusés :

M. François SZYPULA, Jean-François CHAUFFRIAS, Alexandre GIRAUD, Christophe DUMONT.

Secrétaire : M. Benjamin BAFOIL.

Monsieur le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

Vu le décret n°2001-495 du 06 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi susvisée et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu les statuts de Vichy Communauté, en particulier l'article II-4 s'agissant de la construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion des équipements culturels,

Vu la délibération n°13 du Conseil Communautaire du 13 juin 2019 attribuant une participation statutaire à l'EPCC Vichy Culture d'un montant de 20 000 € pour le développement d'une politique culturelle communautaire notamment à destination des jeunes publics,

Vu la convention 2016/2019 pour l'accès des écoles maternelles et élémentaires du territoire (ex-VVA) aux saisons culturelles « jeune public » proposées par Vichy, Cusset et Bellerive sur Allier,

Vu la délibération n° 7 du Conseil Communautaire du 13 février 2020 approuvant l'avenant n°1 à la convention pour l'accès des écoles de l'enseignement primaire du territoire communautaire aux saisons culturelles « jeune public »,

Vu l'examen par la commission N°3/volet culture réunie le 2 septembre 2020,

Considérant la volonté communautaire d'accompagner l'éducation culturelle particulièrement en direction du jeune public, en s'appuyant sur les saisons culturelles existantes, notamment celles consacrées aux jeunes publics scolaires des théâtres de Cusset et du Geyser à Bellerive sur Allier, pour un total de deux spectacles par commune,

Considérant la volonté de renforcer la solidarité des territoires en facilitant l'accès aux équipements culturels du cœur urbain dédiés à la création et à la diffusion par la prise en charge le cas échéant des frais liés aux transports des enfants des communes de Vichy, Cusset et Bellerive sur Allier,

Considérant que l'EPCC Vichy Culture contribue à la mise en réseau des acteurs de l'ensemble du territoire de Vichy Communauté afin de contribuer au développement d'une politique culturelle communautaire en direction des jeunes publics,

Considérant que le Centre Culturel de Vichy, théâtre géré par l'EPCC Vichy Culture offre chaque année une programmation de spectacles vivants diversifiée notamment des manifestations à destination du jeune public,

Considérant qu'une réflexion est en cours sur ce dispositif de soutien à la programmation de la saison « jeune public » et qu'il est ainsi nécessaire de prolonger pour une année scolaire supplémentaire la convention initiale afin de pouvoir finaliser la réflexion et rédiger la nouvelle convention cadre pour la rentrée 2021,

Propose au conseil Communautaire :

- D'approuver le projet d'avenant ci-annexé,

- D'autoriser M. le Président ou son représentant, à signer l'avenant n°2 de la convention pour l'accès des écoles de l'enseignement primaire du territoire communautaire aux saisons culturelles « jeune public », ci-annexé,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- d'adopter ces propositions,
- charge M. le Président et M. le directeur général des services de l'exécution et de la publication de ces décisions

.....
Fait et délibéré, à l'unanimité, en l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté,
le 24 septembre 2020.

Les Conseillers Communautaires présents ont signé au registre.

Le Président,

Frédéric AGUILERA





VICHYCOMMUNAUTÉ

AVENANT N°2 A LA CONVENTION 2016-2019

**Pour l'accès des écoles de l'enseignement primaire du territoire communautaire
aux saisons culturelles « Jeune public »**

Entre,

La Communauté d'agglomération Vichy Communauté, représentée par Frédéric AGUILERA, Président, agissant conformément à la délibération du 24 septembre 2020, ci-après désignée « Vichy Communauté »,

D'une part

Et,

La commune de Bellerive-Sur-Allier, représentée par François SENNEPIN, Maire, agissant conformément à la délibération du..... ci-après dénommée « Bellerive sur Allier »,

Et,

La commune de Cusset, représentée par Jean-Sébastien LALOY, Maire, agissant conformément à la délibération du, ci-après dénommée « Cusset »,

Et,

Vichy Culture, représenté par Martin KUBICH, Directeur, agissant conformément à la délibération du, Ci-après dénommée « Vichy Culture »,

D'autre part

Il est arrêté et convenu ce qui suit :

Afin de permettre aux structures culturelles de poursuivre leurs démarches inscrites dans une dynamique d'éducation artistique et culturelle à l'échelle de l'agglomération, le présent avenant modifie les articles 1, 5, 7 de la convention programmation culturelle « jeune public » signée le 8 septembre 2016 entre La communauté de Commune Vichy Communauté, La ville de Bellerive-Sur-Allier, La Ville de Vichy et L'Office de Tourisme et du thermalisme de Vichy qui s'associent pour élargir l'accès à la culture aux scolaire de l'enseignement primaire.

Article 1 : Objectif de la convention

Vichy Communauté, Bellerive s/ Allier, Cusset et Vichy Culture ont décidé d'un principe de soutien communautaire à chaque programmation locale « Jeune public » de la saison culturelle et d'en élargir l'accès aux scolaires de l'enseignement des 39 communes de l'agglomération Vichy Communauté. Le présent avenant prolonge pour une année scolaire supplémentaire la convention.

Article 2 : Montant de la subvention

Vichy Communauté versera une subvention à chacune des deux communes signataires (Bellerive sur Allier et Cusset) pour un montant prévisionnel plafonné à 15 000€ par signataire et par saison. Pour l'année 2021, Vichy Communauté estime la subvention globale maximum à 30 000€.

Article 3 : Durée de la convention et suivi

La convention initiale est prolongée et le terme est fixé au 30 juin 2021.

Les trois parties se réuniront au moins trois fois dans la saison ; elles établiront un bilan en commun à présenter annuellement devant la commission communautaire concernée dans un esprit de suivi et d'évaluation.

Les autres articles de la convention restent inchangés.

Fait en autant d'exemplaires que de parties
Vichy, le.....

Le Président de la Communauté
d'Agglomération Vichy Communauté

Le Maire de Bellerive sur Allier,

Frédéric AGUILERA

François SENNEPIN

Le Maire de Cusset,

Le Directeur de Vichy Culture

Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION N° 21 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24

SEPTEMBRE 2020 - CULTURE - SOUTIEN AUX SAISONS JEUNE PUBLIC

Objet de l'acte : DE VICHY CUSSET ET BELLERIVE SUR ALLIER POUR UN ACCES DES
SCOLAIRES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION - AVENANT N° 2
A LA CONVENTION POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2020-2021

.....
Date de décision: 24/09/2020

Date de réception de l'accusé 01/10/2020

de réception :

.....
Numéro de l'acte : 24sept2020_21

Identifiant unique de l'acte : 003-200071363-20200924-24sept2020_21-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 8 .9

Domaines de competences par themes

Culture

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....
Nom du fichier : 21.pdf (99_DE-003-200071363-20200924-24SEPT2020_21-DE-
1-1_1.pdf)